cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christian Arcand
https://www.cadre21.org/membres/8d78ddd68d400c1e45150c5e

Date d'obtention : 2020-11-04 18:56:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime sans porter de jugement en étant rassurant et bienveillant
Évaluer la situation en remplissant la grille d'évaluation de l'incident de la trousse sexto auprès de l'auteur du signalement et de la victime individuellement.
Vérifier l'information en rencontrant les autres témoins qui sont au courant de la situation
Rencontrer l'instigateur et remplir la grille sauf si malveillant ou non collaborant
Confisquer l'appareil électronique et appeler la police jeunesse

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que c'est un cadre facile à suivre. Si les jeune collabore, on sait ce qu'on doit faire(rencontrer les jeunes, remplir les grilles d'évaluations...) Si les jeunes ne collabore pas, on sait ce qu'on doit faire, (appeler la police jeunesse.) C'est un protocole simple, efficace et facile à suivre. Les exemples le montre clairement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Confisquer les téléphones ou appareilles électroniques, c'est leur vie!!! Je crains leurs réactions, celle de leurs parents. Si le ou la jeune refuse de remettre son appareille, on appelle la police mais est-ce que ces derniers vont venir tout de suite? Si c'est la fin de la journée et que l'élève doit quitter, il quitte avec son appareil si j'ai pas de nouvelle de la police? Si le ou la jeune s'enfuit alors qu'il doit remettre son appareil, on fait quoi? J'imagine que la police prend le relais et l'école impose ses propres conséquences mais les images de la victime pendant ce temps...?